



DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

N°.....

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne
Tél : 09 86 42 70 07 - Port : 06 21 74 91 33
www.boxethaiteamdoussa.com

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION MINEUR SAISON 2024/2025

Nouvel (le) Adhérent(e) : OUI NON Date d'inscription : _____
Niveau : Débutant Avancé Compétition : OUI NON

INFORMATION ADHERENT

Nom* : _____ Prénom* : _____
Né(e) le* : ___/___/____ Sexe* : F M Poids* : ___ kg

INFORMATION RESPONSABLE LEGAL

Nom* : _____ Prénom* : _____
Adresse* : _____ Code postal* : _____ Ville* : _____
Tél* : ___/___/___/___/___ E-mail : _____ Pour
être à jour sur l'actualité du club merci de nous ajouter sur [WhatsApp ainsi que sur les différents réseaux sociaux](#)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Certificat Médical Photo
 Copie pièce d'identité (parent) Attestation d'assurance (extrascolaire)
 Autorisation parentale pour la pratique de la Boxe Règlement intérieur signé

Autorisation de sortie seul(e) après les cours : oui non

⚠ ATTENTION ⚠ Les cours ne seront pas accessibles sans dossier **COMPLET**.

MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUELLE

Enfants 5 à 12 ans :	320 €	Ados 13 à 17 ans :	380 €
----------------------	-------	--------------------	-------

Avez-vous pris connaissance du règlement intérieur OUI NON
Autorisation du droit à l'image OUI NON

**Le club décline toutes responsabilités en cas de vol
En cas de cessation d'activité aucun remboursement ne sera accordé quel que soit le motif.**

MODE DE RÈGLEMENT

(Paiement en 2 fois possible pour un montant supérieur à 380€)

Par Chèque bancaire ou Autre (à préciser) : _____ préciser le nom sur les chèques,
Si différent du nom inscrit au-dessus
A l'ordre de : **D.I.T.D** Nom de l'établissement bancaire _____ Nom :
Date : ___/___/____ N° chèque : _____ Montant : _____ € Prénom :
Date : ___/___/____ N° chèque : _____ Montant : _____ €

Observation :

Villeurbanne, le : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)



DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA
VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne
Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33
Site internet : www.boxethaiteamdoussa.com

AUTORISATION PARENTALE DE PRATIQUE DE BOXE THAÏ

(OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS)

Je soussigné(e)

Père Mère Responsable Légal

AUTORISE

Mon enfant : Nom,..... Prénom,.....

- A pratiquer le Muay Thaï boxe thaï en salle D.I.T.D. Saison : 20...../20.....

A....., le

Signature



DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA
VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne
Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33
Site internet : www.boxethaiteamdoussa.com

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE SEULE POUR LES MINEUR(E)S

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) Mme / Mr* (nom et prénom).....
demeurant au.....
agissant en qualité de Père / Mère*,

Autorise mon enfant (nom et prénom).....
à quitter le club de sport DOUBLE IMPACT :TEAM DOUSSA après ses entraînements et à rentrer
tout(e) seul(e) à la maison tout au long de la saison 20...../ 20.....

**Le DOUBLE IMPACT : TEAM DOUSSA ne sera plus responsable de mon enfant une fois que
celui-ci / celle-ci* sortira du club après sa séance.**

*Rayer les mentions inutiles

Fait à :

Le

Signature :



DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA

VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne

Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33

Site internet : www.boxethaiteamdoussa.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne abonnée au Club DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA déclare se conformer au présent Règlement Intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et le respecter. Sans retour du règlement signé aucune inscription ne sera considérée comme valide.

1 – Modalités et conséquences de l'inscription

Vous ne pourrez jouir de vos droits qu'à partir du moment où votre inscription est **validée**, c'est-à-dire lorsque la fiche d'inscription est correctement remplie et que toutes les pièces demandées sont jointes au dossier.

Cette inscription vous confère le droit d'accès aux infrastructures pendant les heures de cours de votre groupe d'entraînement attiré et ce sur toute la durée de votre abonnement. L'abonnement se limite à la saison sportive : du mois de Septembre de l'année en cours au mois de Juin de l'année suivante.

Toutes inscriptions au Club DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison : faute, départ, pandémie, confinement, fermeture obligatoire décrétée, évènement exceptionnel ou autre.

L'exclusion d'un(e) abonné(e) peut être prononcée par le Club, pour motif grave. (Est considéré comme motif grave : tout manquement à la section 4 du présent règlement, ou toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités du club ou à sa réputation.

2 – Horaires du Club

Au cours des vacances scolaires (se référer au calendrier de l'académie de Lyon) ainsi que pendant les jours fériés, les entraînements n'auront pas lieu.

3 – Responsabilités

Vos effets personnels sont sous votre responsabilité. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Cette assurance a pour objet de couvrir le Club au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. L'abonné(e) est invité(e) à souscrire une assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.

4 – Comportement au sein du club

L'abonné(e) se doit de :

- Respecter les règles, les partenaires, ses adversaires et le matériel
- Refuser toutes formes de violences et de tricheries
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être loyal dans le sport comme dans la vie
- Se montrer exemplaire, généreux et tolérant.
- Être ponctuel (en cas de retards répétitifs dépassant dix minutes, l'accès à l'entraînement sera refusé, sauf en cas de cas de retard exceptionnel ou dû à des obligations approuvées par le coach lors de l'inscription.
- Remettre les objets trouvés au coach.
- Respecter le droit à l'image des abonné(e)s et ne pas photographier ou filmer pendant les cours.
- Respecter impérativement les limites de prise d'initiative définies par le groupe, en évitant de créer des discussions parallèles en dehors des canaux officiels du club et en s'abstenant d'organiser des événements au nom du club sans autorisation préalable.

5 – Hygiène et propreté

Une attention particulière sera portée à la propreté des pieds et des mains.

La nudité totale est interdite dans les vestiaires et dans les douches.

Les accessoires, les bijoux, les piercings, les montres, sont interdits pendant les entraînements.

6 – Accompagnements des mineurs

Les mineurs n'ayant pas d'autorisation de sortie sans parent devront obligatoirement être accompagnés par un adulte jusqu'au début de chaque entraînement et pris en charge à la fin de chaque entraînement. Les adultes ne sont pas autorisés à rester pendant les entraînements.

Date et signature :